

## Procédure contrôle de bruit journée de loisirs 2013.

Pour la saison 2013 l'équipe du circuit Dijon Prenoï s souhaite rappeler à tous ses clients organisateurs l'importance de gérer la limite de bruit que génèrent nos clients avec leurs autos ou motos .

Les limites de bruit au circuit de Dijon Prenoï s ne changent pas , la valeur maxi admise en piste est toujours de 100 db (avec une tolérance de 2 db). (Mesure dynamique sur la ligne droite). Il va sans dire que chaque véhicule devra respecter cette limite en tout endroit du circuit.

### Description de la procédure :

Mesure Automatique sur la ligne droite. (sonomètre étalonné ) produisant les mesures relevées sur un ordinateur du centre de contrôle .

Tous les véhicules dépassant la valeur maxi de 102 db seront informés grâce à un panneau « Bruit ou Noise » ( fond noir +lettrage fluo) présenté lors du passage sur ligne droite . Le comportement devra être : terminer le tour de la piste et rentrer dans la voie des stands afin de revenir vers vous et d'être informé de l'obligation de modifier son système d'échappement .

Il est de la responsabilité de l'organisateur d'informer au préalable ses clients au travers des différentes communications et, lors des phases de contrôles de dialoguer avec les clients pour leur expliquer que leurs véhicules ne respectent pas les normes d'émission sonore .

Aucune mesure manuelle en voie des stands ou discussions techniques sur la validité des échappements etc .. ne sera tenue par le chef de piste , son rôle étant d'assurer la sécurité de l'activité .

Dans un premier temps une mise en conformité technique devra être envisagée par le client .

Malheureusement si aucune action corrective permettant au véhicule de redescendre dans la limite autorisée ne peut être trouvée, le véhicule ne pourra pas reprendre la piste.

Si une séance ou session devenait incontrôlable (trop de véhicules au dessus de la limite), alors le chef de piste arrêtera au drapeau rouge la séance de roulage pour faire extraire les véhicules non-conformes .

Tout véhicule contrôlé 2 fois en dehors des tolérances , malgré les remontrances sonores qui lui auront été adressées , dans la même journée, sera définitivement exclu du roulage.

**Afin de permettre l'identification incontestable des véhicules et d'éviter ainsi l'arrêt à tort de certains clients pour lesquels les véhicules seraient identiques, le circuit rend obligatoire les numéros sur les véhicules . Ils devront être de format minimum 14\*14 et apposés sur le coté ou l'avant du véhicule et être visibles du bord de piste .**

Croyez bien chers clients que ces mesures vont dans le sens du maintien à long terme de nos activités respectives .

En vous remerciant par avance de votre engagement à nos côtés

La direction du circuit